



Assurance vie et assurance décès : comment les distinguer ?

Vérfié le 02 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Malgré la ressemblance de leurs appellations, l'assurance vie et l'assurance décès présentent de nombreuses différences. Elles portent principalement sur la nature du contrat, l'origine de la somme versée et l'identité du bénéficiaire.

Différences entre l'assurance vie et l'assurance décès

	Assurance vie	Assurance décès
Nature du contrat	L'assurance vie est un produit d'épargne. C'est un contrat par lequel vous payez des primes à un assureur pour qu'il verse, à une date prévue dans le contrat, une somme à vous-même ou à vos bénéficiaires.	L'assurance décès est un contrat d'assurance. Vous payez des primes à un assureur qui s'engage à verser un capital à vos bénéficiaires au moment de votre décès.
Somme versée au bénéficiaire	La somme versée au bénéficiaire est l'épargne constituée.	La somme versée au bénéficiaire est la prime prévue lors de la signature du contrat.
Identité du bénéficiaire	Le souscripteur peut être le bénéficiaire.	Le souscripteur ne peut pas être le bénéficiaire. Le bénéficiaire est forcément une autre personne, membre de votre famille ou non